

Agro
Campus
Dijon

CFA Dijon
Quetigny



FICHE RNCP 17218
DIPLOME DE NIVEAU 5

BTS AGRICOLE AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS



Référent administratif :
Secrétariat Pédagogique BTSA
cfa.dijon-quetigny@educagri.fr



ÉTABLISSEMENT EN CAPACITÉ D'ACCUEILLIR DES
PUBLICS EN SITUATION DE HANDICAP
Référent handicap : cfa.dijon-quetigny@educagri.fr



FINANCEMENT ET RÉMUNÉRATION

Financement : par les OPCO du secteur privé et pour les collectivités territoriales par le CFNPT (à la hauteur de leur taux plafond)
Rémunération : l'apprenti perçoit un salaire versé par l'employeur qui dépend de son âge. Il est calculé en % du SMIC ou du minimum conventionnel si son montant est plus favorable



ATOUS DE LA FORMATION

Atelier Fer
Pôle Aménagements Paysagers
Tunnel de maçonnerie
Chantiers pédagogiques
Participation Concours d'Excellence MAF et Worldskills
Sorties pédagogiques

VOUS ÊTES INTÉRESSÉ PAR

- Une formation professionnelle axée sur le travail avec le végétal, la maîtrise des techniques et la gestion de chantiers paysagers ;
- Une formation en alternance par apprentissage combinant travail en entreprise et formation au centre.

LES PRÉREQUIS

Être titulaire :

- d'un BAC Professionnel Aménagements Paysagers, Général ou Technologique

PUBLIC CIBLE

Jeunes de 16 à 29 ans révolus.

CONDITIONS D'ADMISSION ET D'INSCRIPTION

Vous devez avoir signé :

Un contrat d'apprentissage de 2 ans, dans le secteur privé avec une entreprise du paysage de taille diverse ou, dans le secteur public avec un service espaces verts de ville, de collectivité territoriale, de syndicat intercommunal, etc.

*Vous devez nous envoyer le dossier de candidature intégralement complété et les copies de vos bulletins de notes (voir modalités sur le dossier) lorsque vous avez trouvé une entreprise d'apprentissage.
Une réponse vous sera adressée dans les meilleurs délais.*

**Demande d'un dossier au CFA dès fin janvier et
Inscription sur le site national :**
<https://www.parcoursup.fr/>

QU'APPREND-T-ON EN BTSA AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS ?

Le BTSA AP, diplôme de niveau 5, a pour objectif de former des techniciens supérieurs situés hiérarchiquement entre le niveau technicien-agent technique (niveau BAC) et le niveau Ingénieur ou Architecte-Paysagiste. Compétences professionnelles clés de l'emploi type visé par le diplôme :

Développement d'aménagements paysagers

- Prise en compte du site et de la demande
- Réalisation d'une proposition d'aménagement sous forme d'esquisse
- Élaboration du plan de réalisation d'un projet d'aménagement
- Proposition de solutions techniques et agronomiques

Conduite d'opérations techniques d'aménagements paysagers

- Implantation du chantier
- Réalisation de travaux d'aménagements paysagers
- Gestion technique et paysagère des aménagements
- Réalisation de plans de récolement
- Réception du chantier

Organisation du travail et encadrement de l'équipe

- Planification des activités et des tâches et organisation de la logistique
- Gestion des aléas
- Mise en oeuvre des normes de sécurité et de la réglementation en vigueur
- Encadrement du personnel, des apprentis et des stagiaires

Gestion technico-économique des activités

- Chiffrage de projets et établissement de devis
- Consultation des fournisseurs, voire négociation avec ces derniers
- Gestion du parc matériel, gestion des stocks Suivi technico-économique des chantiers

Communication

- Intervention en réunion de chantier
- Échanges avec les clients, usagers et prospect

COMMENT S'ORGANISE LA FORMATION ?

Le BTSA se déroule sur 2 ans :

Le cycle de 1^{ère} et 2^{ème} année représente 1350 heures de formation sur deux années d'apprentissage, soit environ 20 semaines par an en présentiel en centre. La formation en entreprise se déroule sur le reste du temps, déduction faite des 5 semaines de congés payés annuels.

ARCHITECTURE DE LA FORMATION

La formation, renouvelée à partir de la rentrée 2024, est désormais construite sous forme de blocs de compétences. Elle est structurée en 2 domaines d'enseignements :

Un domaine du tronc commun pour toutes les spécialités de BTSA

Un domaine professionnel spécifique à la spécialité Aménagements Paysagers



QUELS MÉTIERS ?

- Chef d'équipe paysagiste
- Responsable des aménagements paysagers
- Technicien en bureau d'études
- Adjoint technique
- Entrepreneur paysagiste

LES ENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES

Blocs de compétences et capacités du tronc commun

B1 S'inscrire dans le monde d'aujourd'hui

- C1.1 Saisir les enjeux de la réalité socio-économique
- C1.2 Se situer dans des questions de sociétés
- C1.3 Argumenter un point de vue dans un débat de société

B2 Construire son projet personnel et professionnel

- C2.1 S'engager dans un mode vie actif et solidaire
- C2.2 S'insérer dans un environnement professionnel
- C2.3 S'adapter à des enjeux ou des contextes particuliers (*EIL)
- C2.4 Conduire un projet

B3 Communiquer dans des situations et des contextes variés

- C3.1 Répondre à des besoins d'information pour soi et pour un public
- C3.2 Communiquer en langue étrangère
- C3.3 Communiquer avec des moyens adaptés

*EIL: Enseignements d'Initiative Locale
87 heures seront prévues pour 2 EIL en cours d'élaboration.

Ces EIL doivent être construits en fonction des opportunités locales du contexte territorial ou d'initiatives diverses, en lien avec des réalités sociales, culturelles, linguistiques, scientifiques ou techniques de la spécialité du BTSA.

Blocs de compétences et capacités professionnelles spécifiques

B4 Organiser le travail des équipes pour des chantiers d'aménagement paysager

- C4.1 Planifier les activités et la logistique nécessaires aux chantiers
- C4.2 Gérer des équipes au travail
- C4.3 Assurer la sécurité et la mise en œuvre des réglementations

B5 Gérer la végétation des aménagements paysagers dans un contexte de transition écologique

- C5.1 Réaliser le diagnostic d'un espace avant interventions
- C5.2 Conduire les opérations de mise en place de la végétation
- C5.3 Piloter les opérations de gestion de la végétation

B6 Gérer les ouvrages et les réseaux des aménagements paysagers

- C6.1 Réaliser les travaux préparatoires à la mise en place d'ouvrages, infrastructures et réseaux
- C6.2 Conduire les opérations de réalisation des ouvrages, infrastructures et réseaux
- C6.3 Piloter les opérations de maintenance des ouvrages, infrastructures, réseaux et équipements

B7 Assurer la gestion technico-économique de chantiers

- C7.1 Déterminer le coût d'un projet dans son environnement
- C7.2 Assurer le suivi technico-économique d'un chantier
- C7.3 Gérer un aléa

B8 Elaborer un projet d'aménagement paysager

- C8.1 Analyser le site à aménager dans son contexte au regard d'une commande
- C8.2 Concevoir un projet d'aménagement paysager
- C8.3 Présenter un projet d'aménagement paysager

QUELLES POURSUITES D'ÉTUDES ?

- Classe préparatoire post BTSA
- Certificat de spécialisation
- Licence professionnelle



L'OBTENTION DU DIPLÔME - DOUBLE MODE D'ÉVALUATION



CONTRÔLE CONTINU EN COURS DE FORMATION (62,5%)



ÉPREUVES PONCTUELLES TERMINALES (37,5%)

Épreuve écrite E1 à partir d'un corpus documentaire visant à apprécier l'analyse du candidat et de son argumentation dans le cadre d'un débat de société
Épreuve orale E7 qui s'appuie sur un dossier produit par le candidat
Épreuve orale E8 s'appuyant sur un dossier produit par le candidat présentant un projet d'aménagement paysager

En cas d'échec à l'examen le candidat conserve le bénéfice de ses **notes égales ou supérieures à 10 sur 20 durant 5 ans** à compter de sa date d'obtention.

Référentiel de formation disponible sur [Chlorofil.fr](https://chlorofil.fr)

LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

Sur notre site : <https://www.agro-campus-dijon.fr/cfa-dijon-quetigny>

SCANNE
MOI



Inserjeunes : <https://www.inserjeunes.education.gouv.fr/diffusion/accueil>

Agro 
Campus
Dijon

 CFA Dijon
Quetigny

CONTACTS :



21 Bd Olivier de Serres - CS 90042 - 21801 QUETIGNY cedex



03 80 71 80 00 - Taper 2



cfa.dijon-quetigny@educagri.fr